



Rupture abusive de période d'essai

Par **Ilhem12**, le **31/03/2022** à **17:16**

Bonjour,

j'ai signé un contrat de travail comportant une période d'essai d'un mois renouvelable. Après plusieurs semaines à constater que la formation qui m'était dispensée était trop "scolaire" (je passais des jours à regarder ma responsable travailler et écrire des emails sans avoir à moi-même fournir un quelconque effort intellectuel), et après en avoir parlé aux RH en essayant de trouver une méthodologie de formation plus adaptée, j'ai été soudainement un matin mise à l'écart par ma responsable. J'ai ensuite reçu un appel d'une collaboratrice du service paie qui m'informe à mon plus grand choc des modalités de mon départ qui lui aurait été signalé pour l'après-midi même, mais qui à sa surprise se rend compte que JE n'avais pas eu cette information. Après des excuses du service RH quant à la façon dont j'ai appris la rupture de la période d'essai, je me suis sentie humiliée, prise au dépourvu, ridiculisée et à retrouver à pleurer sur mon lieu de travail en rendant mon matériel. Est-il possible de poursuivre cet employeur ?

Merci d'avance pour votre retour,

Par **Prana67**, le **01/04/2022** à **13:45**

Bonjour,

Sur quelle base voulez vous attaquer l'ex employeur ? Et pour obtenir quoi ?

Par **Ilhem12**, le **08/04/2022** à **23:38**

Bonjour,

J'aimerais les poursuivre pour rupture abusive à cause de la brutalité avec laquelle l'information m'est parvenue et pour faute car la rupture ne m'a pas été signifiée par les bons canaux : manager direct ou représentant des ressources humaines.

Aussi, car les raisons n'ont pas de lien avec mes capacités car elles n'ont pas pu être appréciées ou utilisées.

Puis-je obtenir des dommages ?

Merci

Par **janus2fr**, le **09/04/2022 à 10:34**

Bonjour,

La loi ne prévoyant pas de modalité particulière pour la rupture de période d'essai, il me semble vain de vouloir aller sur ce terrain.

En revanche, si vous pouvez prouver que, durant la période d'essai, on ne vous a pas laissé travailler et donc démontrer votre adaptation ou inadaptation au poste, il est possible de faire valoir la rupture abusive. Mais il va vous falloir, au minimum, des témoignages de collègues si votre employeur nie ce fait.